

B , S , S .

VOLKSWIRTSCHAFTLICHE BERATUNG

**Étude de faisabilité en vue de dresser un
état des lieux des examens fédéraux des
cinq professions visées par la loi sur les
professions médicales LPMéd**

Executive Summary

Sur mandat de
l'Office fédéral de la santé publique

Miriam Frey
Andrea Oswald

Bâle, 14 septembre 2018

Résumé

Objectif de l'étude et méthodologie

La loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd) stipule que la formation universitaire pour les professions exercées dans les domaines de la médecine humaine, de la médecine dentaire, de la médecine vétérinaire, de la pharmacie et de la chiropratique doit être sanctionnée par un examen fédéral. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) envisage de dresser un état des lieux concernant ces examens. Afin de préparer ce dernier, B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung a réalisé la présente étude de faisabilité. Celle-ci comporte deux modèles d'impact concernant les examens fédéraux, de même que le concept de l'état des lieux. L'étude de faisabilité a été établie au moyen d'une analyse documentaire ainsi que d'une vingtaine d'entretiens professionnels.

Hypothèses d'impact

Sur la base du modèle d'impact sur les examens fédéraux, l'étude de faisabilité a formulé 14 hypothèses d'impact sur les répercussions possibles, souhaitées et indésirables, des examens fédéraux. Ces thèses doivent être analysées dans le cadre de l'état des lieux.

Thèses relatives aux effets directs (output)

- 1) Pour les professions sans obligation de formation postgrade (médecine dentaire, médecine vétérinaire): les examens garantissent la qualification professionnelle.
- 2) Pour les professions avec obligation de formation postgrade (médecine humaine, pharmacie, chiropratique): les examens garantissent l'aptitude à la formation postgrade.
- 3) Les examens sont organisés efficacement.
- 4) Les examens présentent un ratio coûts-bénéfice positif.

Thèses relatives aux effets indirects (outcome)

- 5) Les examens permettent à la Confédération d'effectuer une pondération de fond de la formation (par le biais de ses objectifs et de leur pondération dans l'examen).
- 6) Les examens augmentent la qualité de la formation.
- 7) Les examens favorisent l'harmonisation des contenus de la formation.
- 8) Les examens garantissent un niveau de compétences homogène des membres des professions médicales à l'échelon suisse.
- 9) Les examens favorisent la mobilité des diplômés (Suisse/étranger).

10) Les examens réduisent les coûts de recrutement pour les employeurs.

Thèses relatives aux effets sociaux (impact)

11) Les examens contribuent à uniformiser davantage le niveau des soins de santé (grâce à un niveau de compétences garanti dans toute la Suisse).

12) Les examens entravent les innovations dans la formation.

13) Les examens entravent les innovations dans la recherche.

14) Les examens constituent l'instrument le plus efficace pour atteindre les objectifs.

Méthodes et indicateurs: il convient d'examiner en profondeur les hypothèses d'impact au titre de l'état des lieux. La combinaison de divers points de départ et sources d'informations est donc recommandée et les méthodes suivantes sont adaptées sous conditions.

- *Analyses de données:* les analyses de données peuvent être effectuées de manière descriptive et/ou à l'aide d'analyses de régression. Les évaluations sont pertinentes pour les indicateurs suivants: a) résultats des examens (p. ex. différences entre les facultés), b) coûts (p. ex. différences en fonction d'une partie de l'examen), c) succès de la formation postgrade (p. ex. différences entre les personnes titulaires d'un diplôme suisse ou d'un diplôme étranger), d) employabilité (p. ex. corrélation avec le résultat obtenu à l'examen fédéral).
- *Analyse documentaire:* les analyses de documents sont pertinentes en termes d'accréditation (comme alternative possible aux examens) et de cursus (pour la question de savoir dans quelle mesure la formation est harmonisée).
- *Analyses comparatives:* les analyses comparatives servent essentiellement à estimer les coûts et à mettre au point ou concrétiser d'autres instruments possibles (et leur conception) qui pourraient remplacer les examens fédéraux. Les analyses comparatives peuvent être menées selon deux dimensions: a) comparaison avec d'autres pays (p. ex. Allemagne, France, Canada, Italie, Danemark), b) comparaison avec des professions de santé non universitaires (p. ex. soins).
- *Enquête parmi les facultés et les employeurs:* diverses questions nécessitent absolument la prise en compte des acteurs directement concernés. Exemple: les facultés utilisent-elles les résultats des examens pour leur assurance qualité? Les employeurs estiment-ils que les compétences des personnes titulaires d'un diplôme suisse se différencient de celles des titu-

laire d'un diplôme étranger? Le lieu des études est-il pertinent pour le recrutement?

- *Études de cas*: des études de cas seraient intéressantes particulièrement dans le domaine de l'innovation/entraves à l'innovation. On pourrait ainsi montrer les innovations en termes de conception de la formation qui n'ont pas pu être concrétisées *en raison* de l'examen fédéral et les raisons sous-jacentes.
- *Groupes de discussion*: des entretiens au sein de groupes de discussion composés de représentants de l'OFSP, de délégués des facultés et de représentants des employeurs ainsi que d'experts sont de mise au début du projet (discussion et concrétisation des hypothèses d'impact) ainsi que lors de la présentation des résultats (validation et discussion des possibilités d'optimisation formulées).

Important: outre ses avantages, chaque méthode présente aussi certaines faiblesses. Il faut donc que les résultats et les conclusions soient évalués en fonction de diverses approches et ne soient pas limités à un seul chiffre ou un seul indicateur.

Adresse de correspondance

B,S,S.: Miriam Frey, miriam.frey@bss-basel.ch, +41 61 262 05 51